

**COMMUNE DE MOMAS**

- 64230 -

Séance du 22 juillet 2021

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*Convocation du 15 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juillet à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOMAS se sont réunis à la salle des fêtes de Momas sous la Présidence de Monsieur Daniel ESTRADE, Maire.

**Étaient présents** : Mmes et Mrs ESTRADE Daniel, PEDURTHE Jacqueline, LECLERC Georges, BROUGE Virginie, ARNAL Sébastien, FONSECA Daniel, CELERIER Céline, LAFERRERE Yannick, LARQUE Jean-Louis, MANOTTE Patricia, MASSOU DIT LABAQUERE Jean-Marc, Mme ARETTE HOURQUET Corinne, ARETTE Patricia

**Absente excusée** : LABORDE Valérie

**Secrétaire de séance** : Patricia MANOTTE

**Cantine et garderie : Règlement intérieur**

D-2021-07-01

Monsieur le Maire présente un projet de règlement intérieur pour le bon fonctionnement des services de garderie et de cantine scolaire.

Ce règlement sera remis aux parents à la rentrée de septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le règlement intérieur de la cantine et de la garderie tel qu'il est présenté,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**Subvention Entente Sportive Bournos Doumy Garlède**

D-2021-07-02

Le Maire fait part d'un courrier de demande de subvention de l'Entente Sportive Bournos Doumy Garlède, comprenant 300 licenciés dont une vingtaine sont issus de la commune de Momas.

Soucieux de soutenir les clubs sportifs dont les habitants de Momas font partis, il est proposé de verser une subvention de 250.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de verser une subvention de 250.00 € à l'Entente Sportive Bournos Doumy Garlède,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**Création d'un poste d'Adjoint d'Animation - Renouvellement**

D-2021-07-03

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'Adjoint d'animation à temps non complet pour assurer le bon déroulement de l'accueil des élèves de l'école primaire et maternelle de Momas, en raison de la période d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19.

L'emploi serait créé pour la période du 01 septembre 2021 au 31 août 2022.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 20 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

| Emploi                             | Grade(s) associé(s) | Catégorie hiérarchique | Effectif budgétaire | Temps hebdomadaire moyen de travail | Fondement du recrutement en qualité de contractuel |
|------------------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|-------------------------------------|--|
| Animateur garderie et périscolaire | Adjoint d'animation | C                      | 1                   | 20 h hebdomadaire                   | Art 3.I 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984   |

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3.I 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 354 majoré 332.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** - la création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 d'un emploi non permanent à temps non complet d'Adjoint d'Animation, représentant 20h de travail par semaine en moyenne,  
- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 354 majoré 332,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération,

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### Nouveau délégué suppléant au Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées

D-2021-07-04

Monsieur le Maire rappelle la démission de Bernard MOULIS, Conseiller Municipal, en date du 04 mai 2021.

Mr MOULIS étant délégué suppléant de Mr MASSOU Jean-Marc au sein du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées, il convient de le remplacer.

Yannick LAFERRERE se propose pour ce poste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte que Yannick LAFERRERE soit désigné comme délégué suppléant au sein du Syndicat des Eaux Luy gabas Lées,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

## Création d'un poste d'Adjoint d'Animation

D-2021-07-05

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'Adjoint d'animation à temps non complet pour assurer le bon déroulement de l'accueil des élèves de l'école primaire et maternelle de Momas, en raison de la période d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19.

L'emploi serait créé pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 2 heures.

| Emploi                             | Grade(s) associé(s) | Catégorie hiérarchique | Effectif budgétaire | Temps hebdomadaire moyen de travail | Fondement du recrutement en qualité de contractuel |
|------------------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|-------------------------------------|--|
| Animateur garderie et périscolaire | Adjoint d'animation | C                      | 1                   | 2 h hebdomadaire                    | Art 3.I 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984   |

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3.I 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 354 majoré 332.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** - la création à compter du 01/09/2021 d'un emploi non permanent à temps non complet d'Adjoint d'Animation, représentant 2 h de travail par semaine en moyenne,  
- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 354 majoré 332,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération,

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## Questions Diverses

### Aide séjour Centre Social Alexis Peyret

Le centre fait une demande d'aide financière pour un projet de séjour à Annecy dans le cadre d'un projet Street Art qui devait se dérouler à Lisbonne et qui n'a pas pu se faire à cause de la crise sanitaire.

Ce projet jeunes concerne Melle BROUST MARCO Zoé qui habite à Momas.

La demande datant du 29 juin et le séjour devant avoir lieu le 19 juillet, le délai est très court pour se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.

### Antenne Orange

Orange nous informe qu'il souhaite installer une antenne sur la commune. Une convention a été signée pour la mise à disposition d'une parcelle sur la commune avec un propriétaire domicilié à Aubin.

Nous avons proposé 3 emplacements et refusé l'emplacement choisi par Orange et sommes en attente de leur décision.

### Centre de Loisirs de Mazerolles – Réunion du 19 juillet

Le coût sera de 3 € par jour et par enfant à charge de la commune (Centre aéré pouvant accueillir 50 enfants).

Si Mazerolles ne peut pas ouvrir pour l'été 2022 (selon le nombre d'enfant inscrits) l'hébergement se déroulerait dans la garderie et la cantine de Momas.

Il est envisagé d'augmenter la part communale de Momas de 3 à 4 €.

Cette décision sera votée lors d'un prochain conseil municipal.

### Ecole – achat d'un vidéoprojecteur

Se rapprocher d'une société qui propose du crédit-bail afin de réduire les coûts liés aux pannes et à la maintenance.

Société proposée : Audiomaster, marque EPSON .

**Liste des délibérations**

D-2021-07-01 Cantine et Garderie : règlement intérieur

D-2021-07-02 Subvention Entente Sportive Bournos Doumy Garède

D-2021-07-03 Création d'un poste d'Adjoint d'Animation - Renouvellement

D-2021-07-04 Nouveau délégué suppléant au Syndicat des eaux Luy Gabas Léés

D-2021-07-05 Création d'un poste d'Adjoint d'Animation

**Tableau des membres du Conseil municipal**

| <b>Membres</b>             | <b>Statut</b> | <b>Pouvoir à</b> | <b>Signatures</b> |
|----------------------------|---------------|------------------|-------------------|
| ESTRADE Daniel             | Présent       |                  |                   |
| PEDURTHE<br>Jacqueline     | Présente      |                  |                   |
| LECLERC Georges            | Présent       |                  |                   |
| ARETTE Patricia            | Absente       |                  |                   |
| BROUGÉ Virginie            | Présente      |                  |                   |
| ARETTE-HOURQUET<br>Corinne | Présente      |                  |                   |
| ARNAL Sébastien            | Présent       |                  |                   |
| CELERIER Céline            | Présente      |                  |                   |
| FONSECA Daniel             | Présent       |                  |                   |
| LABORDE Valérie            | Absente       |                  |                   |
| LAFERRERE Yannick          | Présent       |                  |                   |
| LARQUÉ Jean-Louis          | Présent       |                  |                   |
| MANOTTE Patricia           | Présente      |                  |                   |
| MASSOU Jean-Marc           | Présent       |                  |                   |